

Le **CT SNA-SE qui s'est réuni** lundi 21 novembre s'est prononcé sur le projet XP RH ainsi que les droits à absence pour l'année 2023.



Malgré les multiples revirements de l'administration, le travail de persuasion du SNCTA a permis de valider une note de service conforme aux négociations qui avaient eu lieu au niveau local:

- ☺ 10 occurrences pour 2023 (idem 2022);
- ☺ Une période XP qui s'étend du 15 mai au 23 Septembre 2023;
- ☺ Des droits à absences des périodes bleue, blanche, orange et rouge identiques à l'année dernière;
- ☺ Un nombre de jours de période bleue maintenu: les jours en blanc du MIPIM sont compensés par des jours en bleus début octobre.

Tout au long de la négociation, le SNCTA a su défendre les intérêts des contrôleurs niçois. Il se félicite qu'un accord équilibré ait pu être trouvé pour 2023.